

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ENTRETIEN, RÉFECTION ET AMÉLIORATION DE SITES DE
TRAITEMENT ET DE TRANSBORDEMENT DE MATIÈRES
RÉSIDUELLES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à effectuer des travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration du site de traitement des balayures de rues et des boues de puisard Jean-Talon et du site de transbordement des résidus verts de la Jonquière.

Le projet requiert l'embauche du personnel, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'achat de biens et services qui seront nécessaires à sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 180 000 \$.

TOTAL : 180 000 \$

Annexe préparée le 3 avril 2018 par :

Pierre-Olivier Dallaire
Conseiller en environnement
Division de la gestion des collectes des matières résiduelles